

N° 130 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-9-2011

« *Petits coups répétés abattent grand chêne.* » (Proverbe anglais.) Dernier numéro paru : 1^{er}-6-2011 (22^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : « Ci-gît la publicité » (et les Déboulonneurs déboulonnèrent !)

Le Collectif des déboulonneurs (V. XI), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en juin. Extension au niveau national en cours (bienvenue à Saint-Omer !). Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Juin 2011. Le 29, à 18 h, à **Lille** (av. de Dunkerque, au niveau du pont qui enjambe la Deule, côté Bois-Blanc, entre les stations de métro Bois-Blanc et Port de Lille), 1 panneau de l'affich. Vandesompele a été démonté par 15 militants, devant 10 amis, 2 polic. et 1 journal. Le panneau a été recouvert d'un drap noir (« Ci-gît la publicité ») et d'une couronne mortuaire ; « Publicité, nous t'avons déboulonnée », a-t-il été fredonné sur l'air de la *Marche funèbre* de Chopin, avant une seconde (*sic*) de silence ; un jour plus tard, la sépulture n'avait toujours pas été profanée. Art. avec photo dans *Nord Éclair* du 30 ; reportage télévisuel sur Wéo le 30 (un déboulonneur sur le plateau). Le 24, à 19 h, à **Paris** (sous-sol de la gare de Lyon), 28 écrans espions à affichage à cristaux liquides de l'affich. Métrobus ont été barbouillés par 4 militants, devant 25 amis et 20 polic. Accordéon ; interprétation de *Petite histoire de la publicité* (sur l'air de *Tumbalalaïka*), du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian), du *Barbouilleur des Lilas* (sur l'air du *Poinçonneur des Lilas* de Serge Gainsbourg), de *La Barbouillaise* (sur l'air de *La Marseillaise*). Les barbouilleurs ont passé 4 h au poste (gare du Nord [*sic*]). Art. dans *lemonde.fr* du 28. Le 11, à 10 h, à **Rouen** (centre, deux rives, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly), 150 panneaux de l'affich. JCDecaux (surtout) ont été barbouillés au blanc d'Espagne par 25 militants (dont 15 à vélo), devant 9 polic. et 2 journal. (France Bleu...). Contrôles d'identités parfois agressifs (rue bloquée, journalistes repoussés...). Art. avec photo dans *Paris-Normandie* du 13. Le 25, à 15 h, à **Saint-Omer** (grand rond-point de Longuenesse séparant l'av. Léon-Blum de l'av. Charles-de-Gaulle), 6 panneaux de l'affich. G&B ont été barbouillés et/ou bâchés par 15 militants, devant 10 amis, 3 polic. et 3 journal. (*L'Indépendant* et Delta FM). Des identités ont été relevées. Art. avec photo dans *La Voix du Nord* du 26. Le 20, à 19 h, à **Tours** (devant la gare), 6 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été recouverts par 15 militants, devant 1 polic. (distant) et 1 journal. Art. dans *lanouvellerepublique.fr* du 21.

Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

II ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : après Tours en juillet, Paris en septembre

Tours, 5 juillet 2011 : audience au tribunal de police. Guillaume Brière et Rémi Filliau comparaissaient, au Palais de justice, pour leur barbouillage du 19-3-2011. Devant une salle comble, leur avocate, Apolline Cagnat (cabinet Bourdon), a plaidé la relaxe, au moins la dispense de peine. Leur témoin, François Lafourcade (adjoint écologiste au maire chargé de l'Environnement), a justifié le civisme de leur action. Le procureur a requis 300 euros d'amende par prévenu. La présidente (Stéphanie Dupont) les a condamnés chacun à 120 euros avec sursis et 50 euros de dommages et intérêts à verser à la « victime » (*sic*), l'afficheur JCDecaux (qui ne s'était pas fait représenter mais réclamait 227 euros pour frais de nettoyage). Les militants ne feront pas appel. Trente sympathisants (dont quelques Parisiens) étaient présents, ainsi que plusieurs journalistes (*La Nouvelle République* [articles avec photos les 5 et 6], les télévisions France 3 et TV Tours).

Paris, 6 septembre 2011 : audience en cour d'appel (10^e chambre). Yvan Gradis, Nicolas Hervé, Yann Le Breton, Jean-François Lenoir, Arthur Lutz, Céline Ramboz, Laurent Veyre de Soras et Jean-Michel Vourgère, relaxés le 2 avril 2010 (LP 121), recomparaîtront (Palais de justice, 13 h 30), le parquet ayant fait appel. Défendus par M^e William Bourdon, ils auront pour témoins : Guillaume Dumas (doctorant en neurosciences), Jacques Muller (ex-sénateur du Haut-Rhin) et Charlotte Nenner (présidente de Résistance à l'agression publicitaire). Soutien financier organisé par RAP (V. XI).

Paris, 7 septembre 2011 : audience au TGI (16^e chambre). Élise Ayrault, Vincent Boroli, Yvan Gradis, Nicolas Hervé, Raphaël Jolly, Yann Le Breton, Hadrien Martel, Jean-François Tabardin et Laurent Veyre de Soras passeront devant le tribunal de grande instance (Palais de justice, 9 h) pour un barbouillage de novembre 2009 (LP 117). Défendus par M^e William Bourdon, ils auront pour témoins : Yves Cochet (député Verts), Isabelle Darnis (nutritionniste) et Serge Latouche (économiste). Soutien financier organisé par RAP (V. XI).

III ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « *Nul doute que Beignets de cendres impactera la littérature universelle.* » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « *Nul doute que Beignets de cendres influencera la littérature universelle.* »

IV ■ Réforme de la loi sur la publicité : retard du décret et occupation du ministère de l'Écologie (Paris, 1^{er} juin 2011)

À cause de la rupture complète du dialogue entre le ministère de l'Écologie et les pourfendeurs de la pollution visuelle des paysages par la publicité, à l'occasion de la rédaction du décret qui doit décider de notre cadre de vie pour plusieurs décennies (LP 129), la cour de l'hôtel de Roquelaure (siège du ministère, 246, bd Saint-Germain, Paris) a été occupée durant quatre heures, le 1^{er} juin 2011, en milieu de journée, par dix membres du Collectif des déboulonneurs, de Paysages de France et de Résistance à l'agression publicitaire (y compris le rédacteur du *Publiphobe*) ; une trentaine d'autres membres étaient restés, quant à eux, sur le trottoir, avec des banderoles – la plaque de cuivre « Ministère de l'Écologie » a été complétée par un écriteau de papier « Filiale de JCDecaux », en référence au principal pollueur publicitaire des paysages qui dicte sa loi (au sens propre...) au gouvernement.

La porte cochère s'étant refermée sur les intrus, aucune voiture n'a pu entrer dans la cour durant tout ce temps. Cette action a échoué : aucun des trois représentants des associations et collectif organisateurs n'a été reçu par le ministre.

Quant au décret lui-même, personne ne sait quelle sera sa teneur définitive ni quand il sera publié.

V ■ Mairie de Paris et révision du règlement de publicité : vote par le Conseil de Paris (21 juin 2011)

Le Conseil de Paris a voté, le 21 juin 2011, le projet de règlement local de publicité, adopté en février par le groupe de travail et validé en mars par la commission des sites. Le maire de Paris a signé, le 7 juillet 2011 (publication dans le *Bulletin municipal officiel*, n° 55, 12 juillet), l'arrêté d'application du nouveau règlement, qui remplace celui de 1986.

Voilà plus de neuf ans et demi (depuis le numéro 62, du 1^{er}-1-2002) que *Le Publiphobe* ennuie ses lecteurs avec ce désespérant feuilleton politique, qui se termine, près de dix ans plus tard, par un échec habilement dissimulé : une augmentation de 80 % de la publicité dans les rues de la capitale ! En effet, alors qu'on nous explique que le nouveau règlement diminue la pression publicitaire de 30 % par rapport à l'ancien, on nie la réalité première qui est toute simple : s'il n'y avait pas de règlement local à Paris, la publicité serait interdite sur 80 % du territoire de la capitale (à cause, notamment, du nombre de monuments historiques). Si les lecteurs du *Publiphobe*, au lieu de perdre leur temps (et leur vue) à lire cette feuille revêche, étaient descendus dans la rue plus massivement pour barbouiller les immondes publicitaires, sans doute n'en serions-nous pas arrivés à cette conclusion.

Quelques nouveautés apportées par le règlement de 2011, qui n'entrera en vigueur, aux termes de la loi, que dans deux ans, soit en 2013 : interdiction de la publicité autour des écoles ; interdiction des écrans publicitaires (même s'il est possible qu'ils arrivent sur le mobilier urbain) ; fin des panneaux de 12 m² et réduction du format maximal à 8 m² ; autorisation de la publicité (16 m² maximum) sur les bâches de chantier (ravalement, par exemple) ; interdiction de tout dispositif de comptage d'audience ; à compter du 31 décembre 2017, limitation à 2 m² de la publicité sur mobilier urbain (actuellement, sur 1 630 panneaux relevant de cette catégorie, 350 comportent des publicités de 8 m²) – cette dernière mesure a été obtenue par Paysages de France (V. XI), occasion de préciser que, sans l'investissement des associations (notamment Résistance à l'agression publicitaire [V. XI]), le nouveau règlement serait bien pire, et l'ancien format maximal de 16 m² n'aurait peut-être été réduit qu'à 12 m² au lieu de 8.

VI ■ Paysages de France libère l'Isère

Paysages de France (V. XI) a fait condamner l'État à cause du refus du préfet de l'Isère de faire appliquer la loi sur la publicité. Le 21 juin 2011, le tribunal administratif de Grenoble a enjoint au préfet d'adresser, dans les 15 jours suivant la notification du jugement et sous astreinte de 100 euros par jour de retard, les arrêtés mettant en demeure les afficheurs toujours en infraction.

VII ■ Paysages de France bâche des panneaux à Saint-Jean-de-Védas (Hérault, 4 juillet 2011)

Le 4 juillet 2011, Paysages de France (V. XI), avec l'aide de l'association Saint-Jean environnement et en liaison avec des élus locaux, a bâché huit faces de panneaux publicitaires illégaux, près d'une zone commerciale de Saint-Jean-de-Védas (à côté de Montpellier). La presse, présente sur les lieux, en a largement rendu compte (France 3, France Bleu, *Le Midi Libre*).

VIII ■ Duclair environnement : l'association passe à l'acte (12 août 2011)

L'association Duclair environnement (président : Gérard Capron ; contact@duclair-environnement.org) [LP 121] est passée à l'acte en bâchant et barbouillant plusieurs panneaux publicitaires en infraction, sur la RD 982. (Source : *Paris-Normandie* du 16.)

IX ■ Errata

Dans les derniers numéros, l'article « la » précédant le titre de la chanson *Tumbalalaïka* était abusif. Dans l'avant-dernier numéro (128, titre de la section IX), il fallait lire « Movement » (anglais) et non « Mouvement » (français). La rédaction adresse ses remerciements à Eric Pierre et présente ses excuses aux lecteurs.

X ■ Agenda

- 2-9-2011, Paris : repas de soutien aux Déboulonneurs en procès (V. II), 19 h 30-23 h 30, *La Rôtisserie*, 4, r. Sainte-Marthe (M° Belleville).
- 3, Lille : action du Collectif des déboulonneurs (V. XI) ; 17 h, place de la République, côté rue Gambetta.
- 3, Lyon : films, débats, concerts, en soutien aux Déboulonneurs ; 15 h-23 h, *De l'Autre Côté du Pont*, 25, cours Gambetta (quartier Guillotière).
- 3, Paris : débats sur la publicité (11 h-13 h, 14 h 30-16 h 30, 16 h 45-18 h 45) et concert de Raphou (20 h 30-23 h), 3, r. d'Aligre.
- 3/4, L'Albenc (Isère) : stand Paysages de France (V. XI) au festival de l'Avenir au naturel.
- 5, Paris : conférence de presse du procès des Déboulonneurs (V. XI), Bistrot d'Eustache, 37, r. Berger (M° Les Halles). (Contact : 06 76 34 86 49.)
- 6, Paris : Procès du Collectif des déboulonneurs (V. XI), au Palais de justice, à 13 h 30 (10^e chambre, cour d'appel).
- 7, Paris : Procès du Collectif des déboulonneurs (V. XI), au Palais de justice, à 9 h (16^e chambre correctionnelle).
- 7, Paris : débat-bilan du procès des déboulonneurs (V. XI), 19 h 30-22 h, salle des mariages, mairie du 2^e, 8, r. de la Banque (M° Bourse).
- 10, Aubenas : recouvrement de panneaux par Paysages de France (V. XI) ; 11 h, intersection des N 102 et D 104 (contact : 06 82 76 55 84).
- 10, Cazes-Mondénard (Tarn-et-Garonne) : stand Paysages de France (V. XI) à la fête de la Confédération paysanne, ferme de Paradou.
- 10, Paris : assemblée générale de Résistance à l'agression publicitaire (V. XI), 9 h 30, au 24, r. de la Chine, 75020 (contact : 01 43 66 02 04).
- 10/11, Embrun (Hautes-Alpes) : stand Paysages de France (V. XI) à la foire bio Génépi (10 h-19 h, le samedi, 9 h-18 h, le dimanche).
- 24, Montauban : bâchage de panneaux par Paysages de France (V. XI), à 15 h, devant la piscine Chambord, bd Blaise-Doumerc.
- 1^{er}-10, Paris : action-hommage à Charles Garnier (LP 128), à gauche de l'Opéra, à 16 h ou 17 h. (Demander confirmation au 06 82 76 55 84.)

XI ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tél. 04 72 00 09 82 ; téléc. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org.
- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.
- La Meute des chiennes de garde (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-téléc. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 129 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

XIII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 130 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)